

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1184

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

29 septembre 1994 - n° 1184
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Un tiens, deux tu ne l'auras pas

Quinze ans de travaux, de tergiversations aussi. L'engagement résolu, ces dernières années, de femmes parlementaires qui, au-delà des clivages partisans, cherchent une solution conforme à l'égalité entre les sexes et convainquent non sans difficulté leurs pairs. Un bon compromis, gage d'un réel progrès social à un coût financier supportable. Et surtout, l'espoir de milliers de femmes de se voir enfin traitées en sujets, et non comme l'appendice de leur conjoint, se voyait réalisé. Enfin reconnue la valeur sociale des tâches éducatives et de la prise en charge des personnes âgées ou handicapées.

Voilà à grands traits l'histoire et les innovations de la dixième révision de l'AVS, tout juste mise sous toit. Voilà le projet que la gauche politique et syndicale de ce pays s'apprête à mettre en pièces en lançant le référendum. On croit rêver.

Motif de ce mauvais rêve: la majorité parlementaire a cru bon d'ajouter en cours de route l'élévation à 64 ans et par étapes de l'âge de la retraite des femmes. Au nom de l'égalité bien sûr, mais avec l'idée mesquine de faire payer la facture à ces dernières.

Certes l'équilibre financier de l'AVS, de par l'évolution démographique, n'est plus garanti à terme. Ce problème devra être résolu au tournant du siècle, dans le cadre de la onzième révision, tout comme la retraite flexible, qui correspond aux besoins et aux désirs des assurés. Et cela dans le respect du principe de l'égalité.

Il est vrai que l'élévation de l'âge de la retraite au moment même où elles obtenaient l'égalité des droits dans l'AVS a été ressenti comme un camouflet par de nombreuses femmes. D'autant plus que simultanément le Conseil national s'appliquait à affaiblir le projet de loi sur l'égalité.

Si la colère est légitime, elle ne justifie pas l'aveuglement. Les améliorations de la dixième révision sont substantielles et immédiates, alors que la retraite à 63 puis 64 ans est programmée pour le siècle prochain seulement. Dans le calcul des avantages et des inconvénients, les pre-

miers pèsent plus lourd, d'autant plus qu'à cette échéance, répétons-le une fois encore, le financement de l'institution devra être revu et la retraite flexible introduite. Le délai est donc suffisant pour reconsidérer ce qui aujourd'hui fait problème. Par contre les femmes ne veulent plus attendre les améliorations promises. Or suivant l'issue du référendum, elle risquent bien d'attendre.

Le scénario des stratèges socialistes frise le ridicule. En cas de victoire, probablement au printemps prochain, ils entendent convoquer une session extraordinaire du parlement et faire adopter au pas de charge la dixième révision, amputée de son volet maudit. Mais avec quelle majorité s'il vous plaît? Croient-ils raisonnablement que la crainte des élections fédérales de l'automne empêchera les partis bourgeois de temporiser? Alors que sont nombreux ceux qui à droite se satisferaient du statu quo actuel. Et si la dixième révision passait le cap de la votation populaire, la gauche affaiblirait sa position dans le difficile débat sur la révision suivante.

En fait ce n'est pas tant le sort des assurées qu'un médiocre calcul électoral qui motive les dirigeants socialistes et syndicaux: profiter d'un mécontentement justifié pour se profiler en période préélectorale et glâner quelques sièges supplémentaires. Une telle attitude, on peut la comprendre de la part d'organisations marginales comme le parti du travail ou les syndicats chrétiens, pas de mouvements responsables. D'ailleurs ce sont ces marginaux qui, il y a des semaines déjà, ont lancé l'idée du référendum. Le PSS et l'USS, une fois encore, n'ont pas su résister et l'ont reprise à leur compte.

Pour l'heure quelques dirigeants ont annoncé dans la précipitation ce référendum — diable, il ne fallait pas être pris de vitesse. La décision formelle doit être avalisée plus tard par les instances compétentes. Y aura-t-il à la base une protestation suffisamment bruyante pour faire entendre raison à la gauche politique et syndicale?

JD